

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-6-2

Séance du jeudi 8 décembre 2022

RÈGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS CULTURE ET SOLIDARITÉ 2023 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE

OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES :

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-6-2 du 6 décembre 2021 relative à l'harmonisation des campagnes de subventions en faveur des projets artistiques et culturels,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-6-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien du 25 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le cahier des charges de l'appel à projets « Culture et Solidarité » 2023, joint en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président à lancer cet appel à projets en respect du cahier des charges précitées,
- Approuve le nouveau cadre de référence du dispositif « Pratiques artistiques collectives », joint en annexe 2 à la présente délibération,
- Précise que les crédits nécessaires à ces opérations sont prévus dans le cadre des orientations budgétaires 2023 sur les opérations P169O003 et P168O004,

- Précise, pour ces deux dispositifs, que l'octroi des subventions correspondantes donnera lieu à une nouvelle délibération qui précisera les projets retenus sur la base des critères définis dans les deux annexes susmentionnées, les bénéficiaires concernés et le montant d'aide accordée à chacun,
- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € au Centre ressources Culture et Handicap de l'APEI Centre Alsace,
- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 75 000 € à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse,
- Approuve et autorise le Président à signer la convention avec l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse, jointe en annexe 6 à la présente délibération,
- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'Association « Strasbourg des larmes au sourire » pour l'organisation d'un concert,
- Précise que les crédits seront prélevés sur les opérations et imputations mentionnées dans les annexes 3 à 5 jointes à la présente délibération. Ces subventions seront versées en une seule fois pour les structures non conventionnées et selon les modalités prévues dans la convention pour la structure concernée.

M. Bruno FUCHS, en tant que membre du bureau au sein de l'Association pour la gestion du musée national de l'automobile de Mulhouse, Mmes Fatima JENN, Fabienne ZELLER, Catherine RAPP, Mme Nicole BEHA et M. Jean-Luc SCHILDKNECHT, en tant que membres du CA au sein de l'Association pour la gestion du musée national de l'automobile de Mulhouse, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité